



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2008

SERVICE DE L'EAU

Etrechy

1/65

EES

2/65



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

LA SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2008

Plan et Perspectives
Les indicateurs de performance
à l'échelle de la performance

Bilan et Perspectives

▪ PRODUCTION- Orientations pour l'avenir :

Les résultats obtenus à l'issue des forages d'essais réalisés en 2006 et 2007 n'ayant pas été concluants, et étant donné la fermeture de l'usine SARIA en fin d'année 2006, la possibilité de mettre en place une unité de production à partir de l'eau de la Juine a été réétudié en 2008. Le bureau d'études Hydratec a été missionné par la collectivité pour étudier la faisabilité technique et économique d'un tel projet.

D'autre part, la dérogation pour la distribution d'une eau non-conforme obtenue en 2005 arrivait à terme en novembre 2008 ; un dossier de demande de prolongation de la dérogation a été préparé lors du premier semestre 2008, en anticipation de cette échéance.

Dans ce dossier de dérogation, la mise en place d'une usine de traitement de l'eau de la Juine a donc été présentée comme la solution retenue pour rétablir la conformité de l'eau distribuée.

Toutefois le CODERST n'ayant pas validé cette solution comme satisfaisante, la prolongation de la dérogation n'a pour l'instant pas été accordée, et une étude complémentaire sur l'analyse technico-économique des différentes solutions envisageables devra être fournie lors du premier semestre 2009 aux services de l'Etat, afin que le CODERST puisse se prononcer à nouveau sur la situation d'Etrechy.

Parallèlement, la commune d'Etrechy a lancé un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant la faisabilité de la mise en place de l'usine sur la Juine.

Il est nécessaire, durant l'avancement des études et la réalisation des aménagements correspondants, et afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau distribuée, d'assurer la continuité de la production à partir de la ressource d'Etrechy II. Un débit d'exploitation suffisant et une bonne répartition du mélange (forage : 20 m³/h / puits : 40 m³/h) doivent être garantis afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau distribuée. Cette condition n'était plus remplie depuis l'année 2005. En effet, le forage d'Etrechy II, conçu pour assurer $\frac{1}{3}$ du volume distribué et permettre d'améliorer la qualité du mélange sur les paramètres nitrates et pesticides, est colmaté (le colmatage progressif du forage est certainement dû à un ensablement de la crépine d'aspiration). La société délégataire a remis en 2004, à la collectivité, une proposition chiffrée et une note justificative.

EES

Les indicateurs de performance

La définition des indicateurs de performance est présentée dans le glossaire.

Indicateurs de performance – Arrêté du 2 mai 2007

Domaine	Indicateur	Valeur
Indicateurs descriptifs des services	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 252
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Cf. Annexe « facture 120m ³ »
	Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour
Production & Distribution	Taux de conformité microbiologique par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques	100%
	Taux de conformité physico-chimique par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques	88%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	40%
	Rendement du réseau de distribution	84,1%
	Indice linéaire des volumes non comptés	3,29
	Indice linéaire de pertes en réseau	3,24 m ³ /km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	-
Indice d'avancement de la protection de la ressource	40%	

6/65



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

L'EXECUTION DU SERVIC

2008

LE SERVICE
DE L'ESSONNE DES EAUX DE SERVICE
LE SERVICE DE L'ESSONNE
LE SERVICE DE L'ESSONNE
LE SERVICE DE L'ESSONNE
LE SERVICE DE L'ESSONNE

7 à 14??

Le contrat

→ Présentation du contrat

▪ Mode de gestion

Présentation du contrat

Désignation	Visa préfecture	Durée	Objet
Cahier des charges	22/07/2003	12 ans	Affermage Service d'eau potable
Avenant N° 1	16/02/2005		Nouvelle unité de chloration de Vaucelas Report des travaux de réhabilitation des branchements plomb au plus tard fin 2007

▪ Certification du service

Votre contrat est géré dans le cadre d'un service certifié par LRQA conforme à la norme ISO 9001 version 2000 qui garantit la mise en œuvre d'un système de management orienté vers la satisfaction du client et l'amélioration continue.

La démarche d'assurance qualité a été initiée en 1996. Ses engagements sont :

- > Garantir la qualité du produit aux consommateurs ;
- > Protéger l'environnement par la diminution de l'impact de son activité de services sur le milieu récepteur ;
- > Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur par une démarche de prévention des risques
- > Accroître la qualité de service apportée aux clients par une amélioration permanente de son organisation.



Chaque collaborateur agit quotidiennement de façon responsable et met tout en œuvre pour fournir à ses clients la qualité de service qu'ils demandent, en assurant sa propre protection, celle d'autrui et en respectant le milieu environnant dans lequel il travaille.

La Société des Eaux de l'Essonne s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi elle a entrepris, avec les collectivités qui s'y sont associées, une démarche de management de l'environnement selon le référentiel ISO 14001 version 2004. Ainsi, elle compte aujourd'hui 25 sites certifiés ISO 14001.

La description des biens du service

→ Description du système d'eau potable

Les habitants de la commune d'Etréchy sont alimentés en eau potable à partir :

- d'un forage situé sur le site de production d'Etréchy II et captant l'eau dans la nappe des sables Yprésiens, à 110 mètres de profondeur. Ce forage est caractérisé par une teneur élevée en fluor (environ 2.500 µg/l).
- d'un puits situé sur le site de production d'Etréchy II et captant l'eau dans la nappe des calcaires de Brie, à 7 mètres de profondeur. Cette ressource est caractérisée par une forte teneur en nitrates et en pesticides.
- d'une interconnexion avec le réseau d'eau potable du Plateau de la Beauce via les réseaux du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Juine

L'eau arrivant au robinet des consommateurs de la commune d'Etréchy est un mélange de ces 3 ressources.

Le seul traitement appliqué à ces ressources est une désinfection au chlore gazeux au niveau du site de production d'Etréchy II et une re-chloration au niveau du réservoir de Vaucelas.

Dans le cadre des actions Vigipirate, la consigne de 0,30 mg/l de chlore libre est actuellement appliquée au niveau des chlorations.

Le réseau de distribution est pourvu de deux réservoirs : le réservoir rue du Révérend Père Regnault (1.050 m³) et le réservoir route de Vaucelas (200 m³).

Un surpresseur situé route de Vaucelas permet d'alimenter le hameau de Vaucelas.

→ Equipement et génie civil

Production

Nom de l'ouvrage	Nombre et capacité des pompes	Dont en secours	Télésurveillance Oui/Non	Anti-intrusion Oui/Non
Puits d'Etréchy II, rue du pont Royal.	2*60 m ³ /h	1*60 m ³ /h	Oui	Non
Forage n°3 d'Etréchy II, rue du pont Royal.	1*20 m ³ /h	1*20 m ³ /h stockée sur site.	Oui	Non

Au titre du code de la santé publique, aucun des deux captages n'a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique ou d'une autorisation sanitaire de distribution de l'eau. Un rapport d'hydrogéologue agréé en date du 27 mars 1998 stipule :

- Que le puits n'est pas protégeable car il n'est pas possible d'en assurer la sécurité sanitaire par la mise en place d'un périmètre de protection (pollution potentielle importante d'origine agricole, proximité de la zone industrielle, risque important de contaminations superficielles et souterraines)
- Que le forage constitue par contre une ressource protégeable à condition de mélanger son eau avec celle d'un autre captage (du fait de la présence de fluor).

En tout état de cause, le puits sera à terme abandonné par la commune qui souhaite s'orienter vers un autre schéma d'alimentation.

Suppresseur

Nom de l'ouvrage	Nombre et capacité des pompes	Dont en secours	Télésurveillance Oui/Non	Anti-intrusion Oui/Non
Surpresseur de Vaucelas route de Vaucelas.	2*5 m ³ /h	1*5 m ³ /h	Oui	Oui
Surpresseur de Chamarande, route départementale 146.	2*60 m ³ /h	1*60 m ³ /h	Oui	Non

Stockage

Nom de l'ouvrage	Capacité	Régulation	Type	Nombre de cuves	Télésurveillance Oui / Non	Alarme anti-intrusion Oui / Non
Réservoir rue Révérend Père Regnault .	1050 m ³	Mesure analogique	Enterré	1*750 m ³ 1*300 m ³	Oui	Oui
Réservoir de Vaucelas route de Vaucelas.	200 m ³	Mesure analogique	Enterré	2*100 m ³	Oui	Oui